



Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Calvados  
DRFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex

“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)  
Caen, le 16 juillet 2013

## CAPL "A" FF et FGP du 16 juillet 2013

### Mutations au 1<sup>er</sup> septembre: liminaire

Monsieur le Président,

De par les missions qu’ils exercent, les Inspecteurs des Finances Publiques sont placés à plus d’un titre au cœur de l’actualité tant fiscale qu’économique de notre pays.

En filière fiscale, les dispositifs de lutte contre la fraude fiscale exigent d’eux technicité et actualisation permanente de leurs connaissances des textes législatifs. Au lieu de répondre à leur demande légitime d’appui et de soutien technique, l’administration veut imposer l’utilisation d’un nouvel outil informatique, **RIALTO INVESTIGATIONS**. Les agents rejettent cet outil contre-productif dans la lutte contre la fraude fiscale, car il implique standardisation du contrôle fiscal, surcharge de travail et flicage des vérificateurs.

**C’est pourquoi FO-DGFIP exige le retrait de Rialto investigations.**

En filière gestion publique, le rôle des Inspecteurs est prépondérant auprès des collectivités locales en matière de conseil, de gestion des budgets locaux, d’exécution des décisions des ordonnateurs, et il doit le rester.

En ce sens, la circulaire du Directeur Général en date du 3 juin 2013, ayant pour objet la maîtrise des charges de la DGFIP découlant de la réinternalisation de certains services publics locaux a appelé de FO-DGFIP une lettre au Directeur Général en date du 25 juin 2013 lui demandant de retirer immédiatement cette circulaire mortifère pour les services de la DGFIP.

Les inspecteurs subissent la poursuite de la politique gouvernementale de suppressions d’emplois qui asphyxie les services. Faire toujours plus en étant toujours moins nombreux, tout en maintenant la qualité du service public, voilà l’impossible défi fixé par le gouvernement aux agents de la DGFIP. Les inspecteurs dans leur fonction d’encadrement sont confrontés à des situations particulièrement difficiles. Ils ne ressentent aucun soutien de la hiérarchie pour les gérer au quotidien

[fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr)

Permanence FO : 02.31.38.34.61

**JE-NOUS-TOUS FO!**

**Les représentants FO-DGFiP** condamnent cette politique aveugle de suppressions d'emplois, alors qu'à aucun moment, il n'y a une réflexion sur l'adéquation missions/moyens. Ces méthodes de pis-aller pourraient avoir un semblant d'efficacité dans un environnement administratif stabilisé. Malheureusement, le dogme sur l'emploi public demeure et les réductions d'effectifs sont toujours plus rapides que les brillantes solutions proposées. Il arrive alors un moment où l'exercice de la mission devient impossible, tout simplement parce qu'il n'y a plus assez d'agents pour l'exercer correctement. La situation dans les services des Finances Publiques du Calvados se dégrade de jour en jour. La souffrance des agents au travail est une réalité, qu'il serait dangereux de vouloir ignorer. De tout le réseau, remontent la lassitude, la démotivation et le ras-le-bol des collègues. Les inspecteurs ne sont pas épargnés et vivent très mal cette situation, coincés entre les agents et leur hiérarchie.

S'agissant des mutations, 2013 a vu pour la 1ère fois depuis la fusion le début de l'application de règles harmonisées pour les IFIP. **FO-DGFiP** a dénoncé dans ce cadre la suppression du mouvement du 1<sup>er</sup> mars 2013 en résultant, qui a reculé de 6 mois la possibilité d'une mutation.

Les affectations à la RAN, (Résidence d'Affectation Nationale), notion nouvelle et complexe, ont entraîné la confusion dans la rédaction des demandes.

L'affectation ALD (A La Disposition du directeur), nouveauté pour les inspecteurs de la filière gestion publique, a trop souvent été incomprise, car pas suffisamment explicitée. Elle a privé des agents de la possibilité de rejoindre un département demandé.

Pour **FO-DGFiP**, l'administration se doit de reconnaître ses inspecteurs, tant au niveau de leur rémunération que de leurs débouchés de carrières par :

- la création du 13ème échelon pour les inspecteurs de la DGFiP,
- des modalités de sélection au grade d'inspecteur divisionnaire, qui n'écartent pas, par le biais de l'entretien de carrière devant le jury de sélection, nombre de cadres A pourtant reconnus excellents par leur hiérarchie.

**FO-DGFiP** revendique aussi :

- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail,
- l'arrêt de la démarche stratégique outil de destruction de la DGFiP.